

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 29 AOUT 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-08-29 56	Délibération du BUREAU N° BU-2022-12-12	Groupe n° 1451 Opération n° 112002900	ELVEN Rue du Pré Vert 15 logements
---------------------------------	--	--	--

Par délibération du Bureau du 12 décembre 2022, les valeurs locatives de l'opération ont été fixées conformément à la Loi du 22 juin 1982 et la circulaire ministérielle relative à la fixation des loyers maximums au m² de surface utile, ainsi qu'en référence aux règles d'actualisation des loyers plafonds des conventions déjà signées (article L 351-2 du Code de la Construction et de l'Habitation).

Le loyer mensuel d'un jardin en collectif pour une surface inférieure à 50 m² a été fixé à 14.22 €. Or, le promoteur de l'opération a informé MORBIHAN HABITAT que contrairement à ce que prévoyait la décision de financement, les 15 jardins font moins de 50 m².

Il convient donc de modifier le tarif de 14.22 € à 10.35 €.

Fait à Vannes, le 29 août 2023



Le Directeur général

Erwan ROBERT